



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000
DES BASSES VALLEES DE LA
VIENNE ET DE L'INDRE**

*Code UE : FR 24 1 0011
Zone de Protection Spéciale*

**– TOME II –
– Enjeux, Objectifs, Actions**



| | |
|---|------------|
| SOMMAIRE..... | 1 |
| 1. Enjeux, objectifs et propositions d'actions | 2 |
| 1.1. Enjeux de conservation et objectifs de gestion | 2 |
| Enjeu 1 : Enjeu « oiseaux »..... | 4 |
| Enjeu 2 : Enjeu économique et social..... | 6 |
| Enjeu 3 : Enjeu de politique locale..... | 8 |
| 1.2. Tableau enjeux-objectifs-actions..... | 10 |
| 1.3. Liste des actions proposées..... | 17 |
| 2. Les actions | 20 |
| 2.1. La Charte Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre..... | 20 |
| 2.2. Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (Mae) | 25 |
| 2.3. Les Contrats Natura 2000 (C) | 58 |
| 2.4. Articulation entre Mae et Contrats lors de restauration de prairies..... | 112 |
| 2.5. Les actions d'animation et de suivi..... | 113 |
| 3. Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB | 131 |
| LEXIQUE des Tomes I et II..... | 133 |
| SIGLES des Tomes I et II..... | 140 |
| SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 144 |
| ANNEXES | 149 |
| CONTACTS | 169 |

Photos couverture :

Photo paysage : Isabelle DEVANT (CA37)
basse vallée de la Vienne, 2004

Photo Rôle : Louis-Marie PREAU (PNR LAT)

1. Enjeux, objectifs et propositions d'actions

1.1. Enjeux de conservation et objectifs de gestion

Pour le site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, le travail et les discussions menés au sein des groupes de travail thématiques (groupe de travail agricole, groupe de travail sylvicole, groupe de travail « Contrats et Charte Natura 2000 »), complétant les diagnostics écologique et socio-économique, ont permis de proposer différents enjeux et objectifs de gestion du site.

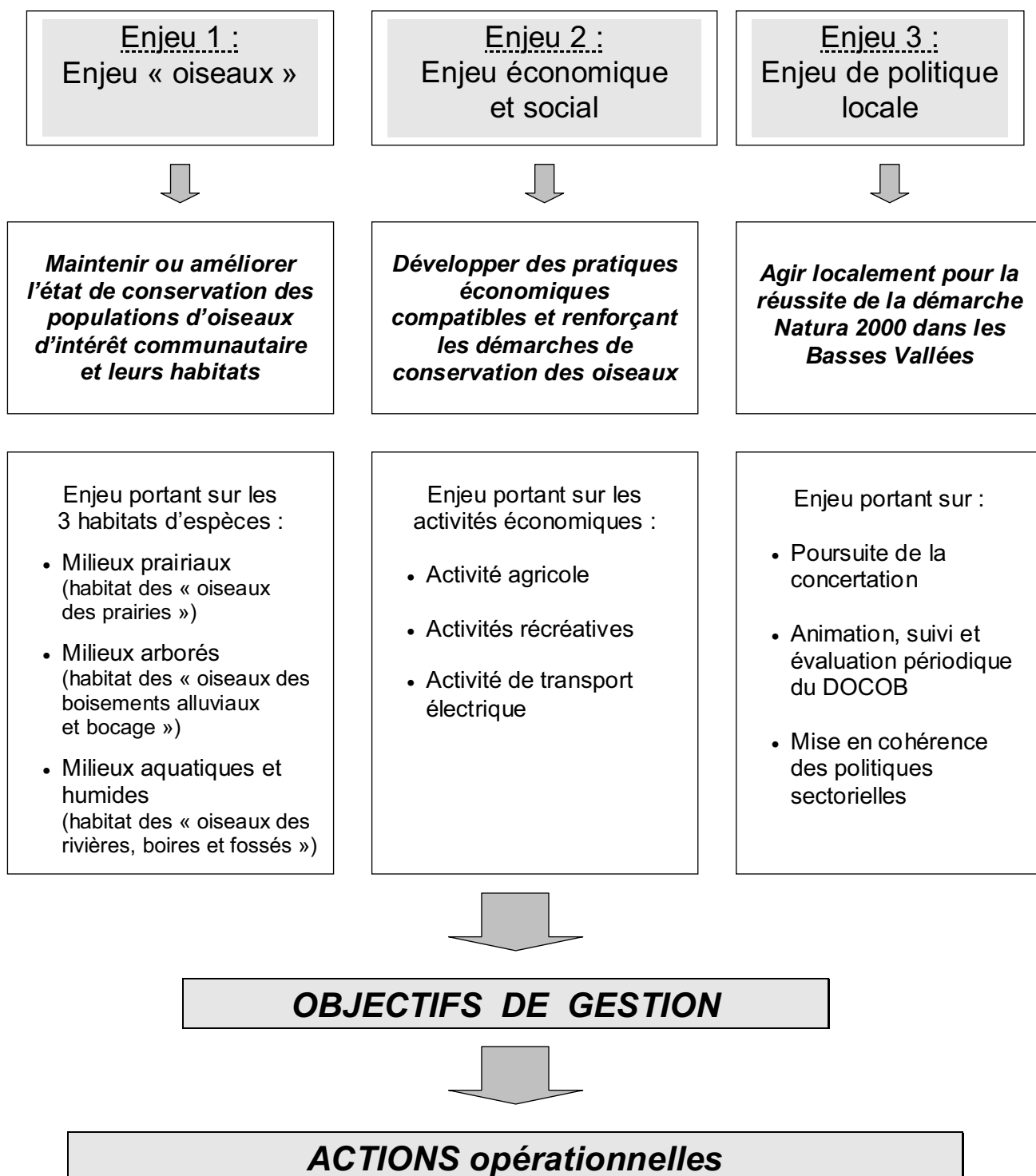
Les enjeux et objectifs de gestion sont proposés à partir des exigences écologiques propres aux 16 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »), présentes régulièrement sur le site, tout en tenant compte du contexte humain et donc des exigences économiques, sociales et culturelles propres au territoire des Basses Vallées. Ceci a été réalisé afin d'obtenir une meilleure cohérence entre ces deux types d'exigences et d'aboutir à des actions acceptables par tous et efficaces. Ces enjeux, objectifs et propositions d'actions ont été soumis à la discussion des acteurs locaux du site Natura 2000 des Basses Vallées, pour une démarche commune de gestion du site.

Les ENJEUX permettent de définir des OBJECTIFS puis des ACTIONS opérationnelles à mettre en œuvre sur le site pour atteindre ces objectifs et satisfaire ces enjeux.

D'après la définition du « Petit Robert » :

- **ENJEU** : ce que l'on **peut gagner** ou **perdre**,
- **OBJECTIF** : cible que l'on **doit atteindre**,
- **ACTION** : ce que l'on **doit faire** d'un point de vue opérationnel.

Dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, trois grands enjeux ont été identifiés :



Enjeu 1 : Enjeu « oiseaux »

D'après sa définition, un enjeu définit ce que l'on risque de perdre ou de gagner. Ainsi, dans les Basses Vallées, il apparaît que le premier enjeu correspond aux populations et aux habitats des 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées par ce document d'objectifs. Il est possible d'ajouter à ces 16 espèces le Tarier des prés : ce migrateur niche régulièrement dans les prairies inondables des vallées mais n'est pas inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »¹. Pour le site, il présente néanmoins une grande valeur patrimoniale.

Enjeu « oiseaux » : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats

Le diagnostic écologique du site a permis de regrouper ces espèces en 3 groupes ou cortèges. Chacun de ces cortèges rassemble des oiseaux qui présentent des écologies similaires et qui, de ce fait, partagent les mêmes habitats biologiques (pour la nidification, le nourrissage, le repos...), l'ensemble de ces habitats biologiques utilisés par les oiseaux du cortège formant un « habitat d'espèce ». Les 3 cortèges d'oiseaux identifiés dans les Basses Vallées et leurs habitats d'espèces associés sont :

- le cortège « oiseaux des prairies » ayant, pour habitat d'espèces, **les milieux prairiaux** ;
- le cortège « oiseaux des boisements alluviaux et bocage » ayant, pour habitat d'espèces, **les milieux arborés** ;
- le cortège « oiseaux des rivières, boires et fossés » ayant, pour habitat d'espèces, **les milieux aquatiques et humides**.

Les Basses Vallées tirent leur richesse écologique et, en particulier avifaunistique, d'une mosaïque de milieux façonnée par les crues. Boires, mares ou fossés avoisinent boisements alluviaux, mégaphorbiaies, cariçaies... et prairies mésophiles à hygrophiles, fauchées et/ou pâturées, qui constituent l'intérêt et l'enjeu majeurs du site. En effet, les prairies inondables, notamment les prairies de fauche, présentent une flore et une faune très intéressantes associées à un cortège d'oiseaux qui réunit les espèces les plus emblématiques des vallées. Parmi ces oiseaux prairiaux, les espèces nicheuses ont la plus haute valeur patrimoniale : Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin et Tarier des prés.

Or, ce sont aujourd'hui ces espèces des prairies qui sont les plus menacées sur le site, en particulier du fait d'un habitat d'espèces en régression et de pratiques agricoles qui demandent à être davantage adaptées à leurs exigences écologiques.

Ainsi, afin de hiérarchiser les objectifs et actions à mener, les oiseaux du cortège « oiseaux des prairies » sont à considérer comme des espèces prioritaires en raison de leur importante valeur patrimoniale et de leur état actuel de grande vulnérabilité. Cependant, l'intérêt que présentent les oiseaux des milieux arborés et ceux des milieux aquatiques et humides est pleinement pris en considération et des actions importantes et nécessaires sur leurs habitats et populations seront proposées dans ce présent DOCOB.

Enfin, il faut souligner la présence, dans les vallées, de nombreuses autres espèces d'oiseaux, certaines plutôt communes, d'autres davantage remarquables telles que la Chouette chevêche, la Locustelle tachetée ou le Faucon hobereau, qui relèvent du cortège « oiseaux des boisements alluviaux et bocage », ou encore la Bergeronnette printanière, le Pipit farlouse, la Caille des blés ou l'Alouette des champs, qui relèvent du cortège « oiseaux des prairies ». Toutes ces espèces partagent les mêmes habitats que les oiseaux d'intérêt communautaire donc bénéficieront indirectement des actions mises en œuvre pour sauvegarder ou restaurer les populations et les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire.

¹ Dans le cadre de ce DOCOB, sa seule présence ne pourra donc pas justifier la signature d'un Contrat Natura 2000 ou d'une Maa.

OBJECTIFS DE GESTION

proposés en réponse à l'enjeu « oiseaux »

Trois objectifs de gestion sont proposés pour chacun des trois habitats d'espèces inventoriés dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre :

Habitat d'espèces 1 : milieux prairiaux

- ❖ Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des prairies ;
- ❖ Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des prairies ;
- ❖ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des prairies.

Habitat d'espèces 2 : milieux arborés

- ❖ Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des boisements alluviaux et bocage ;
- ❖ Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des boisements alluviaux et bocage ;
- ❖ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des boisements alluviaux et bocage.

NB : Ces trois objectifs sont déclinés pour chacun des trois habitats compris dans l'habitat d'espèces « milieux arborés », à savoir :

- Haies et arbres têtards isolés ou en alignement ;
- Boisements alluviaux/ripisylves ;
- Peupleraies.

Habitat d'espèces 3 : milieux aquatiques et humides

- ❖ Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des rivières, boires et fossés ;
- ❖ Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des rivières, boires et fossés ;
- ❖ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des rivières, boires et fossés.

Enjeu 2 : Enjeu économique et social

Les 17 oiseaux visés en premier lieu par la démarche bénéficient de la présence de milieux naturels très peu touchés par la main de l'homme, tels que les ripisylves, les boires, les eaux courantes...

Néanmoins, au cours de leur cycle biologique, tous ces oiseaux évoluent aussi dans des milieux humanisés, c'est-à-dire impactés voire modelés par les activités humaines présentes sur le site, notamment les activités agricoles, récréatives et de transport d'électricité.

L'enjeu des activités humaines est particulièrement primordial pour le cortège « oiseaux des prairies », cortège prioritaire de la démarche Natura 2000 des Basses Vallées. En effet, la présence dans les vallées inondables d'un habitat favorable aux oiseaux de ce cortège (Rôle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Marouette ponctuée, Busard Saint-Martin, Tarier des prés...) n'est permise que grâce à l'existence sur le site d'une agriculture à vocation herbagère qui, à travers l'entretien et l'exploitation de prairies par la fauche et/ou le pâturage, permet la préservation de milieux ouverts herbacés. En l'absence d'une activité économique d'élevage, toutes les surfaces inondables non entretenues seraient progressivement colonisées par les ligneux.

Le maintien d'une agriculture à vocation herbagère extensive sur le site est le premier garant de la préservation de l'habitat prairial et, par là, des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire qui en dépendent.

Toutefois, les pratiques agricoles dans les prairies constituent aussi une menace vis-à-vis de ces mêmes populations d'oiseaux du fait d'interventions pas toujours adaptées aux exigences écologiques des espèces.

De la même manière, dans les Basses Vallées, d'autres habitats utilisés par les espèces visées sont aussi des milieux façonnés par la main de l'homme: arbres têtards, haies bocagères, mares, fossés, bords de route... L'impact des activités humaines sur les habitats et les populations d'oiseaux peut également se faire de façon plus diffuse à travers les activités récréatives des touristes et des locaux, en particulier dans les secteurs bocagers (randonnée pédestre, cyclotourisme, quads...) et sur les cours d'eau (navigation de loisir).

Par conséquent, l'enjeu lié à certaines activités économiques et sociales est essentiel à prendre en considération car ces activités sont indispensables à la mise en place de démarches de conservation des oiseaux et de leurs habitats :

- **l'activité agricole** : l'enjeu agricole est fondamental dans les Basses Vallées et se pose autour du maintien et du développement d'une agriculture à vocation herbagère extensive assurant le maintien des surfaces prairiales et dont les pratiques s'accordent au mieux avec les exigences écologiques des oiseaux ;
- **les activités récréatives** : l'enjeu récréatif se pose autour de la conciliation d'une démarche de sensibilisation pour une meilleure protection des espèces et de leurs habitats avec une maîtrise des problèmes de dérangement générés par un accroissement de la fréquentation touristique et locale ;
- **l'activité de transport électrique** : l'enjeu du transport électrique se pose autour de la conciliation d'infrastructures adaptées aux activités, entretenues et sécurisées, avec la limitation de leurs impacts sur les populations d'oiseaux.

| |
|---|
| <p><u>Enjeu économique et social</u> : Développer des pratiques économiques compatibles et renforçant les démarches de conservation des oiseaux</p> |
|---|

OBJECTIFS DE GESTION

proposés en réponse à l'enjeu économique et social

Ces objectifs de gestion sont proposés pour chacune des trois activités économiques et sociales qui sont considérées comme essentielles dans la démarche Natura 2000 des Basses Vallées :

Activité économique 1 : Activité agricole

- ❖ Maintenir et développer une activité d'élevage assurant le maintien des surfaces prairiales et compatible avec les exigences écologiques des oiseaux.

NB : Il convient de noter que, compte tenu de l'étroite imbrication entre l'enjeu « oiseaux » et l'enjeu économique et social et notamment agricole, les objectifs de gestion relatifs à l'activité agricole se retrouvent également dans une partie de ceux présentés en réponse à l'enjeu 1 « oiseaux » (objectifs associés à l'habitat d'espèces 1, à savoir milieux prairiaux, et une partie des objectifs associés à l'habitat d'espèces 2, à savoir milieux boisés).

Activité économique 2 : Activités récréatives

- ❖ Informer et sensibiliser autour de Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des espèces et de leurs habitats ;
- ❖ Limiter les dérangements des oiseaux et l'altération de leurs habitats générés par la fréquentation touristique et locale.

Activité économique 3 : Activité de transport électrique

- ❖ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux générés par les infrastructures de transport d'électricité.



Les prairies des basses vallées :
habitat des oiseaux prairiaux d'intérêt communautaire
(CA37, 2004)

Enjeu 3 : Enjeu de politique locale

Pour réussir la conciliation entre l'enjeu « oiseaux » et l'enjeu économique et social, des moyens doivent être mis en œuvre localement avec, pour élément moteur, la structure animatrice chargée de la conduite du document d'objectifs après son approbation et validation.

Pour « faire vivre » le DOCOB et parvenir à atteindre l'objectif visé par la démarche, à savoir la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire par le biais d'activités humaines dynamiques et adaptées, la seule proposition d'outils d'engagement (Charte, Contrats Natura 2000 et Mae) n'est pas suffisante. Localement, plusieurs moyens doivent être mis en œuvre pour que ces outils puissent se traduire dans la réalité et pour que l'efficacité de l'action soit assurée.

Enjeu de politique locale : Agir localement pour la réussite de la démarche
Natura 2000 dans les Basses Vallées

Trois enjeux de politique locale sont plus précisément distingués :

- **Poursuite de la concertation** : la démarche de concertation et de participation des acteurs locaux instituée pour l'élaboration du document d'objectifs doit être poursuivie une fois ce document d'objectifs en vigueur. En effet, le DOCOB est un document vivant, en construction permanente, qui se nourrit du fruit de l'expérience des premières contractualisations, des propositions et remarques remontées par les acteurs locaux... L'enjeu de la poursuite de la concertation se pose donc autour de la conduite d'une gestion commune du site qui reste au plus près des réalités locales, et autour de l'efficacité de la démarche de protection grâce à une prise en compte des avis et propositions d'acteurs et à une adaptation aux problèmes rencontrés.
- **Animation, suivi et évaluation périodique du DOCOB** : cet enjeu se pose autour de l'appui indispensable à la dynamique d'engagement (communication, sensibilisation, accompagnement et suivi de la contractualisation), ainsi qu'autour du suivi nécessaire des populations et habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour une évaluation périodique de l'efficacité de l'action, un affinement des connaissances scientifiques et de potentiels ajustements.
- **Mise en cohérence des politiques sectorielles** : cet enjeu se pose autour d'une gestion cohérente du territoire assurant des pratiques et des aménagements respectueux des espèces et de leurs habitats.

OBJECTIFS DE GESTION

proposés en réponse à l'enjeu de politique locale

Ces objectifs de gestion sont proposés pour chacun des trois domaines présentés ci-avant :

Enjeu de politique locale 1 : Poursuite de la concertation

- ❖ Conduire une démarche commune de gestion du site au plus près des problématiques locales ;
- ❖ Assurer l'efficacité de la démarche de protection des oiseaux.

Enjeu de politique locale 2 : Animation, suivi et évaluation périodique du DOCOB

- ❖ Communiquer pour faire connaître la démarche et susciter l'intérêt ;
- ❖ Accompagner et faciliter la contractualisation ;
- ❖ Assurer le suivi des actions et de l'état de conservation des espèces ;
- ❖ Assurer l'efficacité de la démarche de protection des oiseaux ;
- ❖ Evaluer la mise en œuvre du DOCOB.

Enjeu de politique locale 3 : Mise en cohérence des politiques sectorielles

- ❖ Favoriser une gestion cohérente du territoire ;
- ❖ Limiter les pertes, mitages et altérations des habitats d'espèces ;
- ❖ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux.

1.2. Tableau enjeux-objectifs-actions

En réponse aux enjeux de conservation, des objectifs de gestion ont été définis et, pour l'atteinte de chacun de ces objectifs, des actions sont proposées. Ces actions renvoient aux mesures de gestion explicitées dans la suite de ce présent document d'objectifs, lesquelles prennent différentes formes :

- **Mesures de gestion contractuelles**
 - elles peuvent relever des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées : ces actions sont nommées « Mae... » et numérotées de 1 à 7 ;
 - elles peuvent relever des Contrats Natura 2000 : ces actions sont nommées « C... » et numérotées de 1 à 13 ;

- **Mesures de gestion non contractuelles**
 - elles peuvent relever des actions d'animation et suivi : ces actions sont nommées « A... » et numérotées de 1 à 10 ;
 - elles peuvent relever des actions de bonne pratique à encourager sur le site par la Charte : ces actions ne nécessitent pas de mesures contractuelles correspondantes mais la plupart se retrouvent dans les cahiers des charges de ces mesures comme recommandations ou engagements non rémunérés : ces actions sont nommées « BP ».

Remarque : Certaines actions proposées ne renvoient à aucune des mesures de gestion explicitées dans la suite de ce présent document d'objectifs. Il peut s'agir d'actions relevant de politiques d'intervention extérieures à Natura 2000. Certaines sont déjà en place (ex : opération de plantation de haies par le Conseil Général d'Indre-et-Loire) et sont donc confortées et encouragées par ce DOCOB car elles participent aux objectifs visés sur le site. D'autres restent pour l'instant des projets non concrétisés qui pourraient, à plus ou moins long terme, être mis en œuvre sur le site dans le cadre de politiques sectorielles extérieures à Natura 2000 (ex : mise en place d'une gestion globale concertée du réseau hydrographique à travers les outils de l'Agence de l'Eau, notamment la mise en place d'un SAGE).

L'autre partie des actions qui ne renvoient à aucune des mesures de gestion proposées dans la suite de ce présent DOCOB correspond à des actions de grande ampleur favorables aux objectifs de gestion identifiés mais qui, pour l'instant, n'ont pas été transposées en actions opérationnelles car elles demeurent trop distantes du contexte local actuel (ex : mettre en place une marque agricole caractérisant les produits issus de l'élevage dans les Basses Vallées).

Enjeu « oiseaux » : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats

| HABITATS D'ESPECES | OBJECTIFS DE GESTION | ACTIONS | |
|---|--|---|------------------------------|
| <p align="center"><i>Habitat d'espèces 1 : Milieux prairiaux</i></p> <p align="center"><small>Surfaces de type prairial agricoles ou non, fauchées, broyées, gyrobroyées ou pâturées (prairies, jachères, accotements de routes, emprises herbacées d'infrastructures, zones incultes d'exploitations, bandes enherbées, bords de fossés...)</small></p> | <p align="center">« Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des prairies »</p> | Maintenir les surfaces en herbe existantes par entretien régulier par fauche, broyage, pâturage ou débroussaillage | Mae1/2/4 C8/9/10 |
| | | Préserver particulièrement les grands ensembles prairiaux | Mae1/2/4 C8/9/10 |
| | | Ouvrir les anciennes surfaces prairiales embroussaillées | C6 |
| | | Convertir des terres arables en prairies | Mae3 |
| | | Convertir des peupleraies en prairies | C7 |
| | | Encourager la mise en place de couverts environnementaux favorables aux oiseaux des prairies | Mae4 |
| | | Pas de surpâturage | BP |
| | | Absence ou limitation de la fertilisation sur les surfaces herbacées engagées | Mae1/2/ 3/4 C8/9/10 |
| | | Favoriser la mosaïque de milieux par de nouvelles surfaces en herbe au sein ou à proximité de zones cultivées, boisées, aquatiques ou humides | BP |
| | <p align="center">« Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des prairies »</p> | Absence d'intervention mécanique sur les surfaces engagées en période sensible (fauche tardive notamment) | Mae2/4 C8/9/10 |
| | | Absence d'usage de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées | Mae1/2/ 3/4 C8/9/10 |
| | | Privilégier la fauche au broyage | BP |
| | | Adopter la fauche centrifuge quand cela est possible | Mae2, C8 BP |
| | | Conserver des zones refuge non fauchées non pâturées | Mae1b Mae3b C8/9 BP |
| | | Favoriser la fauche haute et à vitesse lente | BP |
| | <p align="center">« Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des prairies »</p> | Absence d'intervention mécanique sur les surfaces engagées en période sensible (fauche tardive notamment) | Mae2/4 C8/9/10 |
| | | Adopter la fauche centrifuge quand cela est possible | Mae2, C8 BP |
| | | Conserver des zones refuge non fauchées non pâturées | Mae1b Mae3b C8/9 BP |
| | | Favoriser la fauche haute, à vitesse lente et avec barre d'effarouchement | BP |
| | | Suivre les populations d'oiseaux nicheurs pour agir de manière localisée et efficace | A8 |
| | | Signaler et sauvegarder les nids ou nichées repérés au sol | BP |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|----|
| Habitat d'espèces 2 : Milieux arborés | Haies et arbres têtards isolés ou en alignement | « Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Entretien des linéaires de haies existants (hors têtards) | Mae5, C1 | |
| | | | Restaurer les linéaires de haies dégradés (hors têtards) | Mae5, C1 | |
| | | | Planter de nouveaux linéaires de haies | | |
| | | | Entretien des arbres têtards existants, isolés ou en alignement | Mae6, C2 | |
| | | | Réhabiliter les arbres têtards isolés ou en alignement dégradés | C2 | |
| | | | Organiser des formations à la taille des têtards | A2 | |
| | | | Appuyer le développement d'une filière bois-énergie pour une valorisation des résidus des chantiers d'entretien/restauration des haies et arbres têtards | A3 | |
| | | | Utiliser du matériel faisant des coupes nettes | Mae5/6 C1/2 BP | |
| | | | Veiller à des chantiers lourds de restauration des haies et des arbres qui n'altèrent pas les habitats d'espèces | Mae5 C1/2 | |
| | | | Suivre l'évolution de l'état de conservation du bocage | A8 | |
| | | « Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence d'usage de produits phytosanitaires sur les haies et arbres têtards engagés | Mae5/6 C1/2 | |
| | | | Absence d'intervention sur les haies et arbres têtards engagés en période sensible | Mae5/6 C1/2 | |
| | | | Veiller à des chantiers lourds de restauration des haies et arbres qui ne perturbent pas les espèces | Mae5 C1/2 | |
| | | | Conserver les arbres et arbustes morts, sénescents et à cavités tant qu'ils ne nuisent pas à la sécurité des biens et des personnes | BP | |
| | | « Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence d'intervention sur les haies et arbres têtards engagés en période sensible | Mae5/6 C1/2 | |
| | | | Veiller à des chantiers lourds de restauration des haies et arbres qui ne perturbent pas les espèces | Mae5 C1/2 | |
| | | | Signaler et sauvegarder les nids repérés | BP | |
| | | Boisements alluviaux | « Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Maintenir les boisements alluviaux existants | BP |
| | | | | Restaurer les boisements alluviaux qui le nécessitent en faveur des oiseaux d'intérêt communautaire | C3 |
| | | | | Convertir des peupleraies en boisements alluviaux | |
| | Appuyer le développement d'une filière bois-énergie pour une valorisation des résidus des chantiers de restauration des boisements alluviaux | | | A3 | |
| | Utiliser du matériel faisant des coupes nettes | | | C3 | |
| | Veiller à des chantiers lourds de restauration des boisements alluviaux qui n'altèrent pas les habitats d'espèces | | | C3 | |
| | Absence d'intervention dans les boisements alluviaux engagés en période sensible pour la végétation | | | C3 | |
| | Conserver durant 30 années des îlots de bois sénescents | | | C5 | |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|----------|
| | | « Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence d'usage de produits phytosanitaires dans les boisements alluviaux engagés | C3 | |
| | | | Absence d'intervention dans les boisements alluviaux engagés en période sensible | C3 | |
| | | | Veiller à des chantiers lourds de restauration des boisements alluviaux qui ne perturbent pas les espèces | C3 | |
| | | | Conserver les arbres morts, sénescents et à cavités tant qu'ils ne nuisent pas à la sécurité des biens et des personnes | BP | |
| | | | Conserver durant 30 années des îlots de bois sénescents | C5 | |
| | | « Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence d'intervention dans les boisements alluviaux engagés en période sensible | C3 | |
| | | | Veiller à des chantiers lourds de restauration des boisements alluviaux qui ne perturbent pas les espèces | C3 | |
| | | Peupleraies | « Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Favoriser le développement d'une sous-strate herbacée dans les stations populicoles s'y prêtant ² | C4 BP |
| | | | | Maintenir et gérer les habitats naturels relictuels pouvant être présents dans les peupleraies | C4 BP |
| | | | | Éliminer les rémanents de taille, d'élagage et d'exploitation | BP |
| Appuyer le développement d'une filière bois-énergie pour une valorisation des rémanents de taille, d'élagage et d'exploitation | A3 | | | | |
| Conserver durant 30 années des îlots de bois sénescents | C5 | | | | |
| « Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence de traitement chimique dans les peupleraies engagées | | C4 | | |
| | Absence d'intervention sur les peupliers en période sensible | | C4, BP | | |
| | Absence d'intervention sur la sous-strate herbacée des peupleraies engagées en période sensible ³ | | C4 | | |
| | Veiller à des chantiers de taille, d'élagage et d'exploitation qui ne perturbent pas les espèces | | BP | | |
| | Conserver durant 30 années des îlots de bois sénescents | | C5 | | |
| « Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des boisements alluviaux et bocage » | Absence d'intervention sur les peupliers en période sensible | | C4, BP | | |
| | Absence d'intervention sur la sous-strate herbacée des peupleraies engagées en période sensible ⁴ | | C4 | | |
| | Veiller à des chantiers de taille, d'élagage et d'exploitation qui ne perturbent pas les espèces | | BP | | |

² Cette action s'effectue en faveur de l'habitat des oiseaux des prairies.

³ Cette action s'effectue en faveur de la ressource alimentaire des oiseaux des prairies.

⁴ Cette action vise à réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des prairies.

| | | | |
|--|--|--|----------------------|
| Habitat d'espèces 3 : Milieux aquatiques et humides | « Maintenir, restaurer ou développer l'habitat des oiseaux des rivières, boires et fossés » | Conserver toutes les zones aquatiques et humides présentes sur le site | BP |
| | | Entretien et restaurer les mares existantes | Mae7, C11 |
| | | Restaurer les annexes hydrauliques atteintes par un processus d'assèchement et de fermeture avancé | C12 |
| | | Mettre en place une gestion globale concertée du réseau hydrographique | |
| | | Veiller à des chantiers de restauration des mares et annexes hydrauliques qui n'altèrent pas les habitats d'espèces | Mae7 C11/12 |
| | | Ne pas concourir au développement des espèces envahissantes, signaler les invasions observées et lutter contre leur prolifération dans les mares engagées | Mae7 C11 BP |
| | | Adapter l'organisation de l'abreuvement des animaux à la sensibilité des milieux | Mae7 C11, BP |
| | « Maintenir, restaurer ou développer la ressource alimentaire des oiseaux des rivières, boires et fossés » | Absence d'usage de fertilisation et de produits phytosanitaires autour des zones aquatiques | Mae7 C11/12 BP |
| | | Absence d'intervention sur les mares et annexes hydrauliques engagées en période sensible | Mae7 C11/12 |
| | | Veiller à des chantiers de restauration des mares et annexes hydrauliques qui ne perturbent pas les espèces | Mae7 C11/12 |
| | « Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux des rivières, boires et fossés » | Informé, sensibiliser et concerter pour des pratiques récréatives nautiques et aux abords des zones aquatiques et humides qui ne dérangent pas les oiseaux | A5 |
| | | Absence d'intervention sur les mares et annexes hydrauliques engagées en période sensible | Mae7 C11/12 |
| | | Veiller à des chantiers de restauration des mares et annexes hydrauliques qui ne perturbent pas les espèces | Mae7 C11/12 |

Enjeu économique et social : Développer des pratiques économiques compatibles et renforçant les démarches de conservation des oiseaux

| ACTIVITES ECONOMIQUES | OBJECTIFS DE GESTION | ACTIONS | |
|--|--|--|----------|
| <i>Activité économique 1 : Activité agricole</i> | « Maintenir et développer une activité d'élevage assurant le maintien des surfaces prairiales et compatible avec les exigences écologiques des oiseaux » * | Soutenir l'installation de jeunes éleveurs | |
| | | Aider les éleveurs à faire face aux contraintes liées à l'inondabilité du milieu : nettoyage après crues | Mae1/2/3 |
| | | Encourager les éleveurs à entretenir leurs haies, arbres têtards et boisements par l'appui au développement d'une filière bois-énergie | A3 |
| | | Favoriser la dynamique de l'activité d'élevage dans le site par la mise en place d'une marque agricole caractérisant les produits issus de l'élevage des Basses Vallées, par le développement de filières courtes... | |
| | | Réaliser des diagnostics cartographiques d'exploitation sur le thème de la biodiversité | A1 |
| | | Suivre la valeur fourragère du foin récolté dans les prairies engagées dans des retards de fauche | A9 |
| <i>Activité économique 2 : Activités récréatives</i> | « Informer et sensibiliser autour de Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des espèces et de leurs habitats » | Informier à travers différents supports de communication | A4 |
| | | Sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 dans les Basses Vallées à travers des réunions et sorties terrain | A4/5 |
| | « Limiter les dérangements des oiseaux et l'altération de leurs habitats générés par la fréquentation touristique et locale » | Informier, sensibiliser et concerter pour des pratiques récréatives qui ne dérangent pas les oiseaux et n'altèrent pas leurs habitats | A5 |
| | | Mettre en place et diffuser une Charte de bon usage des Basses Vallées | A5 |
| | | Informier sur la réglementation relative à la circulation des engins terrestres motorisés dans les espaces naturels | A5 |
| | | Renforcer l'offre d'équipements proposés pour encadrer et améliorer la fréquentation du site par le public (sentiers de découverte balisés, observatoires...) | A5 |
| <i>Activité économique 3 : Activité de transport électrique</i> | « Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux générés par les infrastructures de transport d'électricité » | Mettre en place des dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques (neutralisation des risques d'électrocution et de collision), notamment au-dessus des surfaces prairiales | C13 |
| | | Encourager l'enfouissement des lignes | |

* Cet objectif de gestion renvoie également à toutes les actions agricoles précédentes proposées directement en faveur des espèces et de leurs habitats (enjeux « oiseaux »).

Enjeu de politique locale : Agir localement pour la réussite de la démarche Natura 2000 dans les Basses Vallées

| ENJEUX DE POLITIQUE LOCALE | OBJECTIFS DE GESTION | ACTIONS | |
|---|---|---|---|
| <p><u>Enjeu de politique locale 1 :</u> <i>Poursuite de la concertation</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Conduire une démarche commune de gestion du site au plus près des problématiques locales ■ Assurer l'efficacité de la démarche de protection des oiseaux | <p>Organiser régulièrement des réunions de concertation pour la conduite du DOCOB</p> | <p>A6</p> |
| <p><u>Enjeu de politique locale 2 :</u> <i>Animation, suivi et évaluation périodique du DOCOB</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Communiquer pour faire connaître la démarche et susciter l'intérêt ■ Accompagner et faciliter la contractualisation ■ Assurer le suivi des actions et de l'état de conservation des espèces ■ Assurer l'efficacité de la démarche de protection des oiseaux ■ Evaluer la mise en œuvre du DOCOB | <p>Informar à travers différents supports de communication</p> <p>Sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 dans les Basses Vallées à travers des réunions et sorties terrain</p> <p>Développer divers outils accompagnant et facilitant l'engagement dans certaines Mae et certains Contrats</p> <p>Face à certains projets, participer à l'intégration des enjeux Natura 2000 dans la construction du projet et être associé à la proposition de mesures adaptées (à défaut, mesures compensatoires, notamment à travers l'acquisition de parcelles)</p> <p>Suivre l'état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial et leurs habitats</p> <p>Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs</p> <p>Réaliser périodiquement une évaluation de la mise en œuvre du DOCOB</p> | <p>A4</p> <p>A4/5</p> <p>A1/2/3</p> <p>A7</p> <p>A8</p> <p>A9</p> |
| <p><u>Enjeu de politique locale 3 :</u> <i>Mise en cohérence des politiques sectorielles</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser une gestion cohérente du territoire ■ Limiter les pertes, mitages et altérations des habitats d'espèces ■ Réduire la mortalité et les dérangements des populations d'oiseaux | <p>Veiller à la mise en cohérence des plans de gestion forestiers, des instruments de planification existants et futurs et des projets d'aménagement à moyen et long termes avec les objectifs de conservation du DOCOB</p> | <p>A7</p> |

1.3. Liste des actions proposées

Le cadre administratif des outils de gestion qui sont proposés dans ce document d'objectifs est présenté dans le paragraphe 1.3.2 du Tome I _ Patrimoine naturel et acteurs.

Toutes les actions proposées (Charte, Mae, Contrats, actions d'animation et suivi) pourront potentiellement s'appliquer à l'ensemble du territoire du site Natura 2000 des Basses Vallées sauf en cas de réserves techniques émises par la structure animatrice.

Charte Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Le principe de la Charte Natura 2000 est d'être un outil simple, clair, compréhensible par tous et efficace, de façon à encourager l'adhésion du plus grand nombre à de bonnes pratiques de gestion concourant aux objectifs de préservation ou de restauration des espèces et de leurs habitats tels que définis dans le DOCOB.

Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (Mae)

Les Mae sont les outils de contractualisation pour Natura 2000 dans le domaine agricole : le signataire doit exercer une activité agricole et le contrat doit porter sur des surfaces agricoles incluses dans le site (S2 jaune à la PAC).

| Mesures Agro-Environnementales Territorialisées | | Priorité | Page |
|--|---|-----------------|-------------|
| Mae1 | Gestion extensive des prairies par fauche et/ou pâturage | ** | 26 |
| Mae2 | Fauche tardive des prairies | *** | 32 |
| Mae3 | Reconversion de terres arables en prairies extensives | *** | 37 |
| Mae4 | Mise en place et entretien de couverts environnementaux favorables aux oiseaux des prairies | *** | 42 |
| Mae5 | Entretien/restauration de haies hors haies de têtards | * | 46 |
| Mae6 | Entretien d'arbres têtards isolés ou en alignement | *** | 50 |
| Mae7 | Entretien/restauration de mares | * | 54 |

Contrats Natura 2000 (C)

En règle générale, ne peuvent y souscrire que les personnes publiques ou privées, physiques ou morales, disposant de droits réels ou personnels sur des surfaces incluses dans le site qui ne sont pas référencées comme surfaces agricoles.

| Contrats Natura 2000 | | Priorité | Page |
|-----------------------------|---|-----------------|-------------|
| C1 | Entretien/restauration de haies et d'arbres isolés ou en alignement (hors têtards) | * | 58 |
| C2 | Entretien ou réhabilitation d'arbres têtards isolés ou en alignement | *** | 63 |
| C3 | Restauration de ripisylves | * | 68 |
| C4 | Renouvellement d'une peupleraie existante en une peupleraie claire favorable aux oiseaux des prairies | ** | 72 |
| C5 | Développement d'îlots de bois sénescents | ** | 77 |
| C6 | Ouverture de milieux en déprise | *** | 81 |
| C7 | Restauration de prairie après exploitation d'une peupleraie | *** | 86 |
| C8 | Entretien par fauche de milieux herbacés | ** | 90 |
| C9 | Entretien par pâturage de milieux herbacés | ** | 93 |
| C10 | Entretien par débroussaillage de milieux herbacés | ** | 97 |
| C11 | Entretien/restauration de mares | * | 101 |
| C12 | Restauration d'annexes hydrauliques | ** | 105 |
| C13 | Aménagements pour limiter l'impact des infrastructures de transport d'électricité sur les populations d'oiseaux | * | 109 |

Actions d'animation et suivi (A)

Les actions d'animation et de suivi seront menées par la **structure animatrice**. Complémentaires des mesures contractuelles et de la Charte Natura 2000, ces actions d'animation et de suivi sont indispensables pour faire véritablement « vivre » le DOCOB.

Les actions d'animation (actions A1 à A7) s'adressent, suivant leur nature, à un public plus ou moins large, certaines visant le grand public en général, d'autres étant destinées à des catégories d'usagers plus ciblées, telles que les usagers récréatifs de la zone, les acteurs locaux impliqués ou intéressés par la démarche Natura 2000, les exploitants agricoles engagés dans une Mae1 et/ou une Mae2 ou bien encore les personnes signataires d'une Mae ou d'un Contrat portant sur la taille des têtards.

Les actions de suivi (actions A8 et A9) sont incontournables pour la garantie d'une démarche efficace. Elles servent, d'une part, à suivre et évaluer la réussite des actions entreprises vis-à-vis des objectifs de conservation du DOCOB et, d'autre part, à affiner les connaissances et s'enrichir du fruit de l'expérience pour, à terme, une adaptation optimale des actions aux problématiques de terrain.

| Actions d'animation et suivi | | | Priorité | Page |
|------------------------------|----|---|----------|------|
| ANIMATION | A1 | Réalisation de diagnostics cartographiques d'exploitation « biodiversité » | ** | 113 |
| | A2 | Organisation de formations à la taille des têtards | ** | 115 |
| | A3 | Appui au développement d'une filière bois-énergie | ** | 117 |
| | A4 | Actions de communication sur la démarche Natura 2000 des Basses Vallées et son avancement | ** | 119 |
| | A5 | Actions pour limiter la perturbation liée aux pratiques récréatives | ** | 121 |
| | A6 | Organisation de réunions de concertation pour la conduite du DOCOB | *** | 123 |
| | A7 | Actions pour une gestion cohérente du territoire | ** | 125 |
| SUIVI | A8 | Suivi de l'état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial et de leurs habitats | *** | 127 |
| | A9 | Suivi de la mise en œuvre du DOCOB | ** | 129 |